Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103265-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 16 mars 2026
Date de publication : 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un mars, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS : Pascale AUDOIN - Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – Franck BLANDEAU – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VELY

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103265-DE

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales stipule notamment que « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (...). La composition des différentes commissions (...) doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ». Les commissions sont présidées de droit par le maire.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- de créer sept commissions municipales et de composer chacune d'entre elles comme suit :

- Commission « Patrimoine bâti - sécurité » : André Lomenech, Charlotte Rodriguez, Jérôme Rouillon, Claude Le Quellenec, Mélanie Bidault, Franck Blandeau, Olivier Rousseau, Philippe Le Hen, Stéphane Rio, Jean-Luc Hemmar

- Commission « Travaux – affaires économiques » : Jérôme Rouillon, Laure Corderoch, André Lomenech, Claude Le Quellenec, Olivier Rousseau, Philippe Le Hen, Stéphanie Jambou, Nathalie Belloche, Damien Talvas, Erina Cordroch, Jean-Luc Hemmar

- Commission « Finances – urbanisme » : Laure Corderoch, Jérôme Rouillon, André Lomenech, Laure Simon, Guillaume Le Bozec, Erina Cordroch, Franck Blandeau, François Ezanno, Stéphanie Jambou, Valérie Dupré, Christelle Hénoff, Déborah Defossez

- Commission « Sports – vie associative – mobilités » : Claude Le Quellenec, Martine Di Guglielmo, Stéphane Rio, Valérie Dupré, Hervé Bourmaud, Sonia Le Baron, Christelle Hénoff, Pascale Audoin

- Commission « Culture – communication – évènementiel » : Charlotte Rodriguez, Valérie Dupré, Michelle Jonquemat, Laure Simon, Nathalie Belloche, Vincent Le Huitoux, Hervé Bourmaud, Déborah Defossez

- Commission « Environnement – agriculture » : Guillaume Le Bozec, André Lomenech, Martine Di Guglielmo, Christine Lucas, François Ezanno, Damien Talvas, Christelle Hénoff, Vincent Le Huitoux, Laure Corderoch, Déborah Defossez

- Commission « Enfance – jeunesse – affaires scolaires » : Laure Simon, Charlotte Rodriguez, Hervé Bourmaud, Vincent Le Huitoux, Sonia Le Baron, Mélanie Bidault, Christine Lucas, Guillaume Le Bozec, Pascale Audoin

MAIRIE DE CAUDAN

Pour copie conforme,

Le Maire,

Fabrice VELY